

Le 28 février 2018,

Madame, Monsieur le Maire, Cher(e) Collègue,

J'ai le plaisir de vous adresser la 65ème lettre-télocopie d'information de l'*Association des Maires Franciliens* ; votre rendez-vous mensuel avec l'actualité pour nos communes.


- **WiFi4Eu, c'est parti !** L'appel à projet européen pour financer l'installation d'accès Wifi publics dans les communes va ouvrir dans les prochains jours. L'idée est de permettre l'installation de bornes Wifi gratuites dans les lieux publics. Le financement sera bipartite : l'Union européenne financera l'installation du point d'accès Wifi, à hauteur de 15 000 euros. Les communes seront chargées de financer l'abonnement internet et la maintenance des équipements. Il n'y aura pas de sélection sur d'autres critères que la rapidité à répondre à l'appel à projets. Pour gagner du temps, il est donc à conseiller aux communes intéressées de s'inscrire à l'avance pour être prêtes à postuler dès l'ouverture de l'appel.

- **Communes nouvelles : maintenant ou jamais :** Les élus qui réfléchissent à la création ou à l'extension d'une commune nouvelle ont moins d'un an devant eux pour le faire, s'ils veulent qu'elle devienne effective avant les prochaines élections municipales. Depuis 2016, il y a eu 555 arrêtés de création de communes nouvelles. Ces réorganisations touchent, au total, presque 1,9 million d'habitants. Mais pas de communes nouvelles, pour l'instant, dans les départements de la petite couronne parisienne.

L'année 2018 va certainement connaître l'aboutissement de nombreux projets, surtout que la loi de finances pour 2018 a très largement élargi les conditions d'accès au bonus financier.

- **Voies sur berge : notre association au coeur du combat :** L'annulation de la fermeture des voies sur berge, attaquée par de nombreuses collectivités locales et l'association des Maires Franciliens, a été jugée au Tribunal Administratif (TA) le 21 février 2018. La Mairie de Paris a aussitôt décidé de faire appel de cette décision et envisage de prendre un nouvel arrêté de piétonisation. L'association des Maires Franciliens a aussitôt annoncé qu'elle déposera un recours immédiat en référé contre tout nouvel arrêté de la Mairie de Paris qui viserait à contourner la décision du Tribunal Administratif d'annuler la fermeture des voies sur berge. L'argumentation présentée par l'association des Maires Franciliens a déjà fait mouche. Les raisons pour lesquelles l'arrêté de la mairie de Paris a été annulé concerne le fond, notamment l'inexactitude des motivations écologiques avancées par la municipalité parisienne.

- **Indices :** A la date du 27 février 2018, le cours de l'indice Euribor 3M est de -0.328, l'indice Euribor 6M est de -0.271 et l'indice Euribor 12M est de -0.190. Le dernier indice BT 01 connu est celui d'octobre 2017, publié au Journal Officiel le 21 février 2018. Il est de 107.2. Enfin, l'indice 1022 (ancien 1015) est de 3847,57€ au 01/02/2017.



François PELLETANT
Maire de Linas (91)
Président des Maires Franciliens